



## REGLEMENTS PARTICULIERS du COMITE du BAS-RHIN de HANDBALL 2011/2012

### SENIORS MASCULINS HONNEUR DEPARTEMENTALE

**Article 1** La division **HONNEUR** est dotée du challenge départemental.  
Se reporter au règlement général des Epreuves Départementales pour le mode d'attribution.

**Article 2 :**

Seuls sont qualifiés les joueurs Seniors et les Moins de 18 ans nés en **94** régulièrement licenciés pour le club à la date du match.

**Sanction** : perte du match par pénalité.

**Article 3** : Obligations

Voir tableau des obligations

**Article 4** : FORMULE

Poule unique de 14 équipes. Durée des matchs : 2 x 30 mn.

L'équipe terminant première est déclarée **Champion du Bas-Rhin** et, est qualifiée pour la finale **Inter départementale**.

**Article 5** : ACCESSION

L'équipe classée 1<sup>ère</sup>, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> montent automatiquement en Excellence Départementale. Cependant, s'agissant de l'équipe d'un club dont une autre équipe opérera en Excellence Départementale, elle ne peut accéder à cette division. La première équipe suivante au classement définitif ne répondant pas à ce critère accède automatiquement à sa place, si elle est classée dans les cinq premiers.

**Article 6** : RELEGATION

Les équipes classées au 13<sup>o</sup> et 14<sup>o</sup> rang sont automatiquement reléguées en Promotion d'Honneur Départementale.

**Article 7** :

Par ailleurs, en fonction des accessions et relégations dans les divisions supérieures, des montées ou des descentes supplémentaires peuvent être prononcées.

**Article 8** :

Il est rappelé aux clubs recevants les modalités de l'article du paragraphe 5 du Règlement Général des Epreuves Départementales.